



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq, du mois de juin, à midi et demi, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune de Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 29/05/2026

**PRESENTS :** M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, Mme Véronique HULMEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Agnès SOLT, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND,

**POUVOIRS :** Mme Valérie BEAUSOLEIL (à M. Michel GLINEL), Mme Jocelyne COUE DA SILVA (à Mme Cécile PARENT), Mme Noémie FOIN (à Mme Myriam LETELLIER), M. Ludovic HAUZAY (à M. Eddy LENAS), Mme Flavie HERPIN (à Mme Lucie ROUILLAY), Mme Sandrine MALCAPE (à Mme Agnès SOLT), Mme Céline SALLIOT (à M. François BOREANIZ), Mme Céline SARRAZIN (à M. Christian DESCAMPS-WIEL), Mme Nathalie TESSON (à Mme Laurence TROLET), M. Dominique ZANNIER (à Mme Mathilde LEJEUNE)

**ABSENT :** /

Secrétaire de séance : Mme Laurence TROLET

Présents : 23

Votants : 33

La séance est ouverte.

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY annonce les pouvoirs.

I- ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laurence TROLET est élue secrétaire de séance.

II- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Rapporteur : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

DECISION DU MAIRE

Le maire a pris les décisions suivantes au cours des mois d'avril 2026 :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE FOURNISSEURS	MONTANT HT
2026-59 C	01/04/2026	Ligne de trésorerie	CREDIT AGRICOLE	700 000 €
2026-60C	02/04/2026	Dépose du pare-ballon situé au niveau du terrain de football de Cheux, la fourniture et la pose d'un nouvel équipement. Le pare-ballon a été abîmé lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026	SDU	6 929,22 €
2026-61C	02/04/2026	Restauration de vitraux à l'église de Ste-Croix-Grand-Tonne, abîmés lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026	DYL VITRAIL	2 130,00 €
2026-62C	02/04/2026	Réparation de la toiture de l'église de Cheux, abîmée lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026	ANDRE COUVERTURE	1 556,00 €
2026-63C	02/04/2026	Réparation de la toiture de l'église de Brouay, abîmée lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026	ANDRE COUVERTURE	3 385,00 €
2026-64C	02/04/2026	Remboursement sinistre table Cheux 12/04/2024	GROUPAMA	347,81 €

2026-65C	23/04/2026	Fourniture et la pose d'un renfort sur les linteaux arrière de la pharmacie de Bretteville l'Orgueilleuse	Société Nouvelle de Métallerie	7 385,00 €
2026-66C	23/04/2026	Fourniture et la pose de rideaux occultants dans les classes de CM1 et CE2 à l'école élémentaire de Cheux	MONSIEUR STORE	2 828,35 €
2026-67C	23/04/2026	Fourniture d'un bras support pédale pour le vélo elliptique situé au parc des cultures de Bretteville l'Orgueilleuse	SDU	1 185,00 €
2026-68C	23/04/2026	Diagnostic des mâts d'éclairage situé autour du terrain de football de Cheux	DEKRA	1 040,00 €
2026-69C	23/04/2026	Achat de six poubelles bi-flux qui seront installées dans les trois cours de récréation des écoles de Thue-et-Mue	SINEU GRAFF	3 503,00 €
2026-70C	23/04/2026	Raccordement au réseau d'eaux usées du lotissement La Plaine, situé rue des Rosiers à Le Mesnil-Patry	Communauté Urbaine Caen la Mer	6 404,48 €
2026-71C	29/04/2026	Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)	ANDES	256,00 €

L'ensemble des décisions est consultable auprès de la Direction Générale des Services.  
Le maire rend ainsi compte des décisions prises.

M. François BOREANIZ demande des explications concernant l'arrêté 2026-59C relatif à la ligne de trésorerie. Il remercie par ailleurs les services pour la transmission rapide des documents.

Mme Myriam LETELLIER indique que, fin mars, avant le vote du budget, une première ligne de trésorerie de 500 000 € avait été souscrite afin de faire face à une éventuelle incertitude entourant le versement du FCTVA au titre des mois de novembre et décembre 2025 (environ 150 000 €), ainsi que du deuxième acompte de la DETR et du Fonds vert (environ 350 000 €).

Par ailleurs, des interrogations subsistaient quant aux modalités de versement de la Dotation Nationale de Péréquation et de la Dotation de Solidarité Rurale, représentant près de 700 000 €, habituellement versées en une seule fois au mois de juin. Dans l'hypothèse d'un décalage de ces recettes, il a été décidé de souscrire, le 1<sup>er</sup> avril, une seconde ligne de trésorerie de 700 000 €. Finalement la commune n'utilise pas les lignes de trésorerie et n'en aura pas besoin. Elle n'a utilisé qu'une partie de la première en début d'année sur une courte période, comme cela avait été précisé au conseil municipal d'avril.

### III- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2026

Le maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines présente au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec :

- 2 Contre (MM. Franck de SAINT ROMAN et Pascal VALLERAND)
- 5 Abstentions (Mmes Caroline ROUSSEL, Lucie ROUILLAY, Flavie HERPIN et Céline SALLIOT, et M. François BOREANIZ),

approuve le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

### IV- DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur : Michel LAFONT, Maire

Tous les conseils municipaux du Calvados sont convoqués ce jour en vue de la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire.

Pour Thue et Mue, le nombre de délégués est fixé à 14 et le nombre de suppléants à 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, à bulletins secrets, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, telle qu'elle a été déposée auprès du Bureau électoral, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le maire, Michel LAFONT, fait appel à candidature. Il annonce que deux listes ont été déposées :

Liste « Thue et Mue – un avenir commun »

- 1) Michel LAFONT
- 2) Laurence TROLET
- 3) Mickaël LHOTELIER
- 4) Noémie FOIN
- 5) Cyril AUBERT-GEOFFROY
- 6) Cécile PARENT
- 7) Christian DESCAMPS-WIEL
- 8) Agnès SOLT
- 9) Michel GLINEL
- 10) Mathilde LEJEUNE
- 11) Dominique ZANNIER
- 12) Nathalie TESSON
- 13) Daniel LE DAUPHIN
- 14) Jocelyne COUE DA SILVA
- 15) Ludovic ARNAL
- 16) Céline SARRAZIN
- 17) Eddy LENAS
- 18) Sandrine MALCAPE
- 19) Jean-Louis DANOIS

Liste « Thue et Mue – avançons autrement »

- 1) Caroline ROUSSEL
- 2) François BOREANIZ
- 3) Flavie HERPIN
- 4) Pascal VALLERAND
- 5) Lucie ROUILLAY
- 6) Franck de SAINT ROMAN
- 7) Céline SALLIOT

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le conseil : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La liste « Thue et Mue – un avenir commun » a obtenu 26 suffrages et se voit attribuer 11 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants.

Liste « Thue et Mue – avançons autrement » a recueilli 7 suffrages et obtient 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales comme suit :

Titulaires :

- 1) Michel LAFONT
- 2) Laurence TROLET
- 3) Mickaël LHOTELIER
- 4) Noémie FOIN
- 5) Cyril AUBERT-GEOFFROY
- 6) Cécile PARENT
- 7) Christian DESCAMPS-WIEL
- 8) Agnès SOLT
- 9) Michel GLINEL
- 10) Mathilde LEJEUNE
- 11) Dominique ZANNIER

- 12) Caroline ROUSSEL
- 13) François BOREANIZ
- 14) Flavie HERPIN

Suppléants :

- 1) Nathalie TESSON
- 2) Daniel LE DAUPHIN
- 3) Jocelyne COUE DA SILVA
- 4) Ludovic ARNAL
- 5) Pascal VALLERAND

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### V. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines

Par délibération n°2023-090 en date du 6 décembre 2023, la commune a voté la création du Comité Social Territorial.

Pour rappel, le CST sera consulté sur :

- Le fonctionnement et l'organisation des services ;
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- L'égalité professionnelle ;
- La protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

Le CST est composé de deux collèges :

- Des représentants de la collectivité territoriale désignés par l'autorité lors du nouveau mandat,
- Des représentants du personnel (élus lors des élections professionnelles)

L'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 a fixé la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026.

Le nombre de représentants du personnel est fixé par le conseil municipal en fonction de l'effectif des agents (3 à 5 pour Thue et Mue) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 relevant du CST, après consultation des organisations syndicales.

La réunion de consultation s'est déroulée le mercredi 20 mai 2026 en présence des organisations syndicales. Cette réunion a permis :

- De donner un avis favorable sur le nombre de représentants. La commune a proposé un nombre par collège à 5 et les organisations syndicales ont indiqué leur préférence pour 3. Il est donc proposé d'accéder à leur souhait.
- Le maintien de la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'autorité,
- Le droit de vote aux représentants de l'autorité territoriale.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- **FIXE** à 3 le nombre de représentants par collège,
- **MAINTIENT** la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'autorité territoriale,
- **ACCORDE** le droit de vote aux représentants de l'autorité territoriale,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

- M. Mickaël LHOTELLIER annonce que, le 27 juin prochain, de 14h à 18h, M. Anthony VERGY ouvrira les portes de sa ferme à l'occasion d'une nouvelle édition de l'après-midi « La ferme vous ouvre ses portes ».
- Cette manifestation se tiendra l'après-midi, la matinée étant consacrée à la Fête des associations.

Fin de la séance : 13h30

<p>Michel LAFONT Maire</p> 	<p>Secrétaire de séance Laurence TROLET</p> 
--	---